

Réunion du Comité du 11 Octobre 2022

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à AJAIN le 11 Octobre 2022 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 5 Octobre 2022

Présents : AUDONNET Jean Louis ; AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BERSET Pierre ; BEUZE Daniel ; BODEAU Eric ; BOISRAMIER Guy ; BOQUET Jacques-André ; BOTTAMEDI Marc ; BOURDIER Sylvie ; BOURSAULT Sébastien ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE David ; CHATELAIN François ; CHAVANT Philippe ; COLNET Bernard ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX sylvain ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GLENISSON Marie-Claude ; GRIMAUD Hervé ; GUILLOT Frédéric ; GUILLOT Laurent ; HAMONEAU Nicolas ; HIVERT Eric ; HUGUET Sylvain ; HUMBERT Isabelle ; LABESSE Jean Claude ; LARDY Loïc ; LUGUET Fabienne ; MATIGOT Jean Roland ; MENAGER Eric ; MILLOT Catherine ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; NIQUET Jean-Marc ; PETIT Denis ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PIOFFRET Jean-Marc ; PLANCOULAIN Patrick ; RIOT Philippe ; ROUGEOT ; VAREILLAUD Yannick ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel ; WOTJOTWICZ Christian

Excusés : AUDOUX Patricia ; BARAT Geneviève ; BARNAUD François ; BLED Nicole ; BRUNATI Gilles ; CHABANNE-DELBONNEL Michèle ; CHATENET Ludivine ; DELANNOY Pascal ; DINDAULT Gérard ; GAZONNAUD Jean Luc ; JANNOT Florence ; LARIGAUDERIE Gilles ; PHILIPPON Kévin ; RANJON Nathalie.

Suppléants : AUGER Pierre ; DAUDON Moïse ; FAYETTE Jean ; GALLINARO Jean-Marie ; MOREAU Jean-Pierre ; PARINAUD Bertrand ; PASCAUD Pierre ; RENGEAR Jean-François ; ROUSSILLAT Franck ; TIXIER Michel

Secrétaire de séance : CARIAT Jacky

PHILIPPON Kévin (SAINTE FEYRE) donne pouvoir à GASPARD Isabelle
GAZONNAUD J-Luc (NOTH) donne pouvoir à MATIGOT J-Roland
PETITJEAN Daniel (BONNAT) donne pouvoir à CHAVANT Philippe
LECLERE Henri (CCAG-suppléant) donne pouvoir à MOUTAUD Christophe

DELIBERATION n°2022-02-037

Collège : déchets

	Physique	Voix
Membres	25	75
Présents	16	48
Pouvoirs	1	3
Votants	17	51

Code nomenclature : 7.2 – Fiscalité

Objet : Zones de TEOM pour 2023

Comme tous les ans, il appartient à Evolis 23 de définir les zones de TEOM pour 2023. Le zonage est maintenu sans changement.

Sur la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Zones de perception [...] en vue de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu apprécié en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût (CGI-1636-B undécies 2° - 1^{er} alinéa)

Zone 1 : GUERET

Zone 2 : AJAIN, ANZEME, BUSSIERE-DUNOISE, GARTEMPE, GLENIC, JOUILLAT, LA BRIONNE, LA CHAPELLE-TAILLEFERT, LA SAUNIÈRE, MAZEIRAT, PEYRABOUT, MONTAIGUT-LE-BLANC, SAINT-CHRISTOPHE, SAINTE-FEYRE, SAINT-ÉLOI, SAINT-FIEL,

SAINT-LAURENT, SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS, SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS, SAINT-SYLVAIN-MONTAIGUT, SAINT-VAURY, SAINT-VICTOR-EN-MARCHE, SAVENNES, SAINT YRIEIX LES BOIS.

Sur la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

Zone 3 JANAILLAT, LEPINAS, SARDENT, MAISONNISSES

Sur la Communauté de communes du Pays Dunois

Zones en vue de limiter les hausses de cotisations liées à l'harmonisation du mode de financement (CGI-1636 B undecies 2° - 2^{ème} alinéa)

Zone 4 : CHAMBON SAINTE CROIX, COLONDANNES, CROZANT, DUN LE PALESTEL, FRESSELINES, LA CELLE DUNOISE, LA CHAPELLE BALOUE, LAFAT, LE BOURG D'HEM, MAISON FEYNE, NAILLAT, SAGNAT, ST SULPICE LE DUNOIS, ST SEBASTIEN, NOUZEROLLES, VILLARD.

Zone 5 : CHENIERS

Le lissage est instauré sur une période de 10 ans maximum, en vue d'une harmonisation des taux entre les zones 4 et 5 (2024 au plus tard)

Sur la Communauté de communes du pays Sostranien

Zone 6 : AZERABLES, BAZELAT, LA SOUTERRAINE, NOTH, SAINT AGNANT DE VERSILLAT, SAINT GERMAIN BEAUPRE, SAINT LEGER BRIDEREIX, SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE, SAINT PRIEST LA FEUILLE, VAREILLES.

Sur la Communauté de communes de Bénévent Grand Bourg

Zone 7 : ARRENES, AUGERES, AULON, AZAT CHATENET, BENEVENT L'ABBAYE, CEYROUX, CHAMBORAND, CHATELUS LE MARCHEIX, FLEURAT, FURSAC, LE GRAND-BOURG, LIZIERES, MARSAC, MOURIOUX VIEILLEVILLE, SAINT GOUSSAUD, SAINT PRIEST LA PLAINE.

Sur la Communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche

Zone 8 : BONNAT, CHAMPSANGLARD, CHATELUS-MALVALEIX, GENOUILLAC, JALESCHES, LA CELLETTE, LA FORET DU TEMPLE, LINARD-MALVAL, LOURDOUEIX ST PIERRE, MEASNES, MORTROUX, MOUTIER MALCARD, NOUZIERES, ROCHES, ST-DIZIER-LES-DOMAINES, TERCILLAT.

BD CR

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver les zonages proposés ;

A NOTH,
Le Président
Patrick ROUGEOT

PUBLICATION :

19 OCT. 2022

